

Monseigneur Jean-Marie Le Vert nommé auprès de Points-Cœur

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 11 février 2016



En avril 2013, *Perepiscopus* [signalait](#) la condamnation pour des affaires de mœurs du père **Thierry de Roucy**, fondateur de Points Cœur, par la Congrégation pour la doctrine de la foi. Malheureusement cette triste affaire n'en est pas restée là.

Mgr **Dominique Rey**, évêque de Fréjus-Toulon où Points-Cœur a son siège, a suspendu *a divinis* le père Thierry de Roucy à la fin du mois dernier en lien avec la Congrégation pour le clergé. Cette suspension sanctionne un manquement caractérisé à l'obéissance promise par tout prêtre à son évêque. Malgré plusieurs avertissements restés sans effet. Le père Thierry de Roucy pourra seulement continuer de célébrer la Messe *privatim*, c'est-à-dire en l'absence de tout public. Tout autre acte de son ministère de prêtre lui est dorénavant interdit, hormis les cas visés par le droit canonique. Le père Thierry de Roucy a interdiction de demeurer en contact avec les membres de Points-Cœur.

C'est Monseigneur **Jean-Marie Le Vert** qui a été nommé auprès de l'ensemble de l'œuvre Points-Cœur.